

# LE PLAN LOCAL DE PROPRETÉ: UNE STRATÉGIE GAGNANTE POUR VOTRE COMMUNE!



La gestion de la propreté publique est essentielle pour la qualité de vie et le bien-être des citoyens.

Créer un PLP, c'est développer une vision stratégique de lutte contre le malpropreté à long terme pour son territoire. C'est aussi envoyer un message fort aux citoyens et valoriser le travail des équipes communales.

L'élaboration d'un PLP est encouragée par la Wallonie, via le plan Wallon Déchets-Ressources et l'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2022 qui propose une aide financière\* aux communes à différentes étapes du PLP.

## CONSTRUIT SOUS FORME D' ACTIONS COORDONNÉES, IL PERMET :

- une **gestion structurée** de la propreté publique qui fixe des objectifs clairs de réduction des déchets sauvages et des dépôts clandestins ;
- de **sensibiliser et responsabiliser** l'ensemble des acteurs locaux ;
- de **maîtriser les ressources** en optimisant les coûts pour des actions efficaces ;
- un **engagement citoyen renforcé** en impliquant les habitants pour une propreté durable ;
- l'organisation de **campagnes de mesures** pour suivre l'évolution des actions dans une optique d'évaluation continue.

## UN PLP S'ÉTABLIT EN 3 PHASES :



### PHASE 1: RÉDACTION

#### DÉMARRER UN PLP SE FAIT EN 3 ÉTAPES CLÉS :

- 1 l'analyse de la situation par un **diagnostic** ;
- 2 la **définition de la stratégie** communale et des objectifs de réduction des déchets sauvages et des dépôts clandestins ;
- 3 la **définition des actions et la rédaction des fiches actions** qui permettront d'atteindre les objectifs fixés.

#### BE WAPP VOUS ACCOMPAGNE DE A À Z POUR LA RÉDACTION !

Élaboré par Be WaPP pour **soutenir et conseiller** les communes tout au long du **processus de rédaction** du PLP, l'accompagnement par un référent Be WaPP a été conçu

sur base des enseignements issus des accompagnements passés. Il permet de faire face aux difficultés rencontrées par les communes et facilite chaque étape de rédaction, notamment grâce à une **plateforme informatisée** dédiée. Divers canaux permettent également de multiplier les **échanges de bonnes pratiques** entre les communes participantes.

Près de 70 communes ont déjà adopté un PLP depuis 2019. Pourquoi pas la vôtre ?

**PROFITEZ DE L'APPEL À CANDIDATURE** et complétez le formulaire d'inscription via le QR code avant le 21 février.

ATTENTION, le nombre de places est limité !



#### PLUS D'INFOS ?



Contactez-nous par mail via [plp@bewapp.be](mailto:plp@bewapp.be) ou par téléphone : +32 81 32 26 49. Nous sommes là pour vous aider.

\* La Wallonie soutient les communes avec des subsides, notamment 2.000€ pour l'élaboration d'un PLP.